

Le 13 octobre 2022

COMPTE RENDU ENTREVUE AVEC LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Lors de sa venue en Martinique, M. Antoine MAGNANT directeur Général adjoint (DGA), a souhaité rencontrer les organisations syndicales pour évoquer différentes problématiques. La réunion s'est déroulée en présence de M. SAUVONNET, MME COLIN et SAVON.

En préambule, M. MAGNANT a fait savoir qu'il s'était déjà déplacé dans le département lorsqu'il était chef du bureau des agréments en 2006 et qu'il était important de venir saluer les collègues ultramarins en raison de l'éloignement accru depuis les crises sanitaire et sociale.

Dans nos propos (déclaration lue ci-jointe), Solidaires a dénoncé

- les nombreuses réformes mises en place depuis de nombreuses années matérialisées par les suppressions de l'ensemble des trésoreries de proximité et les concentrations ou restructurations de services. Vos représentants ont exigé l'arrêt des suppressions d'emplois sur le département qui mettent en péril la santé des agents.

- les nouvelles règles en matière de mobilité qui entraînent un arrêt brutal dans l'évolution de carrière des agents. Les agents déjà installés dans le département se trouvent souvent contraints de faire un choix entre leur évolution de carrière et la stabilité financière et familiale. Solidaires a revendiqué, pour ceux qui le souhaitent, le maintien au département des agents promus (concours, examen professionnel, liste d'aptitude).

- la dématérialisation à outrance qui est un mépris profond du tiers des martiniquais atteint d'illectronisme. La DGFIP veut tourner le dos à son rôle d'accueil ce qui met en insécurité les personnels au contact direct des usagers.

- la perte de pouvoir d'achat subie depuis plus de 10 ans, accentuée par l'inflation galopante

Pour conclure ses propos liminaires, vos représentants ont revendiqué de la part de la direction générale de la reconnaissance et des moyens pour les agents de la DRFIP Martinique ainsi que la prise en compte des spécificités de notre territoire lors de décisions, réformes ou dispositifs mis en place.

Le directeur général adjoint a admis que la **charge d'accueil** est très élevée dans nos départements. Avant sa visite au SIP de FDF prévu le lendemain de la rencontre, il a pu mesurer l'importance du flux d'usagers en Guadeloupe et Saint martin où il s'est rendu la veille de son arrivée en Martinique. Il reconnaît l'appétence forte de la population au contact direct, la difficile situation foncière, les difficultés, pour diverses raisons, à joindre les agents par téléphone; l'illectronisme et l'illectronisme restant des réalités sociales fortes.

Selon lui, les chefs de service et les directeurs locaux font des efforts pour améliorer l'accueil physique mais que le contact doit également perdurer par téléphone et par courriel.

Sur cette question d'accueil physique, il conclut :

- qu'il appartient à l'administration à faire en sorte que le contribuable n'ait plus besoin de se déplacer pour des informations qui peuvent être disponibles par un autre biais (par exemple le fait que les administrations partenaires, comme la CAF, renvoient vers les CDFIP pour obtenir des documents qu'ils peuvent avoir dans une banque de données).

- que l'on doit améliorer l'accueil par un ré-aménagement des locaux, les moyens financiers étant disponibles.

Après une remarque de Solidaires sur un énième aménagement à Cluny, la direction locale fait savoir que nous disposons désormais de locaux supplémentaires suite au départ de la DIECTE et qu'il serait judicieux d'utiliser ces locaux pour repenser l'accueil car certains services (amendes et SPFE) se trouvent dans des conditions de réception déplorable.

Solidaires demande à ce que la communication et l'information aux usagers soit améliorée. Vos représentants demandent également que l'amélioration des conditions d'accueil ne passe pas exclusivement par le renforcement de moyens matériels. Il ne faut surtout pas mettre de côté les moyens humains: un renforcement des effectifs seraient bienvenu dans les services en souffrance.

M. MAGNANT fait part de ses espoirs en précisant que de 2019 à 2022 le nombre de déplacements a été divisé par deux au niveau national.

Solidaires fait remarquer que cette diminution est due à la crise sanitaire. Pour le directeur, du fait de la crise, les contribuables se sont rendu compte que leurs déplacements n'étaient pas nécessaires, que certaines problématiques pouvaient se résoudre à distance.

Concernant **les emplois et l'organisation du réseau**, le DGA se retranche derrière le législateur qui est seul habilité à décider quels moyens il donne aux ministères. Il estime que nous sommes une DGFIP forte, formée, capable d'être à la hauteur et de relever les défis.

Il précise que pour la première fois depuis de très nombreuses années, les gains de productivité résultant des différentes réformes et restructurations seront supérieurs aux suppressions d'emplois.

Aussi, quant à la question de savoir si les futures suppressions d'emplois seront concentrées dans les services où il y a des gains de productivité, le DGA répond qu'il appartient aux directeurs locaux d'identifier les services où le besoin en personnel est plus fort.

Il poursuit en précisant que certains services ont subi des volumes de suppressions d'emplois trop élevés et qu'il est prévu de mettre l'accent sur ces derniers. Ainsi la direction générale envisage de renforcer les services amende, SPFE, contrôle fiscal dans les 3 ans à venir. La contrepartie sera alors l'exigence de résultats.

Il indique également que le budget informatique va doubler en 2023 pour ensuite rester stable.

M. MAGNANT annonce que des recrutements vont avoir lieu pour porter des projets informatiques.

Solidaires a souhaité savoir sous quelle forme se fera ce recrutement. Le DGA a répondu que toutes les voies de recrutement seront utilisées: des contractuels mais aussi par le biais d'appels d'offres pour des marchés publics; l'urgence empêchant d'attendre que le personnel de la DGFIP soit formé.

Bien qu'il reconnaisse l'existence de **l'inflation**, la question de la rémunération des fonctionnaires a été balayée d'un revers de la main par le DGA: c'est une question interministérielle sur laquelle il n'a pas la main; la valeur du point d'indice étant la même pour toute la fonction publique d'état.

Au cours des débats, d'autres points ont été abordés:

La mise en place du **CIMM pour les mutations** a permis de pallier à l'illégalité des règles jusque là applicable en matière de mutation. La DGFIP pouvait subir des recours administratifs en raison de règles ad-

ministratives contraires à la loi. Il se félicite de ce dispositif qui servait à trouver une solution consensuelle pour éviter les annulations de mouvement de mutation en cas de recours.

Sur la **valeur du ticket restaurant** en lien avec le coût de la vie et l'absence de restaurant administratif dans le département, M. MAGNANT répond qu'il n'avait pas mesuré cette information et envisage de se pencher sur le sujet. Solidaires, qui avait déjà évoqué cette problématique dans les différentes instances, ne manquera pas de suivre le devenir de ce questionnement.

Concernant le **foncier innovant**, le DGA s'est voulu rassurant en précisant que Google, prestataire externe payé pour inventer un dispositif permettant de comparer une photographie aérienne au plan cadastral, n'a aucun droit de propriété ni d'usage sur le plan mis à jour. La détection de piscine sur les 9 départements expérimentateurs a eu des résultats positifs, si bien que le dispositif a été élargi à tous les départements de France hors DOM pour le moment. Il est même envisagé de l'étendre pour détecter des bâtiments isolés non déclarés, des agrandissements de vérandas. Le fait que les géomètres ne peuvent accéder à certains lieux dans le cadre de la mise à jour du plan cadastral à justifier cette réforme. A aucun moment il n'a été question de supprimer aux géomètres la mission topographique. Certes, une mission fiscale leur a été imposée mais la mission topographique demeure également. Cependant, elle a été pensée différemment pour gagner en efficacité.

Le SIE a récupéré certaines missions jusqu'alors dévolues à la douane, les agents n'ont pas souhaité suivre cette mission et les services se retrouvent démunis.

M. MAGNANT précise que le transfert d'effectifs a accompagné le transfert de la mission. Cependant, on ne peut pas obliger les agents de la douane à suivre la mission. Aussi, la DRFIP va devoir combler. Solidaires a revendiqué la formation des agents dévolus à cette mission.

Il précise qu'en revanche le transfert de la taxe d'aménagement va s'accompagner de la venue d'un agent de la DEAL.

L'entrevue s'est achevée après 1h45 d'échanges.

Pour conclure, Solidaires a alors demandé au directeur général adjoint si sa venue dans le département serait marquée par l'annonce d'une absence de suppression d'emplois pour 2023. Il a répondu par la négative.